

SPECIFICATION TECHNIQUE

**Connecteurs à perforation d'isolant 6KV
Pour réseaux et branchement BT en câbles torsadés**

ST D01-B11

Edition Décembre 2012

SOMMAIRE

1 - DOMAINE D'APPLICATION.....	3
2 – NORMES DE REFERENCE	3
3 – CARACTERISTIQUES GENERALES	3
4 – UTILISATION ET DESIGNATION HARMONISEE	4
5 – MARQUAGE.....	4
6 – ESSAIS.....	5
6.1 – Essais de qualification	
6.2 – Essais de réception	

1 - DOMAINE D'APPLICATION

La présente Spécification Technique s'applique aux connecteurs à perforation d'isolant dit "6kV" permettant la connexion de câbles isolés torsadés basse tension.

La connexion est soit un branchement d'abonné soit un branchement d'éclairage public, soit une dérivation de réseau.

Cette spécification technique définit les conditions auxquelles doivent satisfaire les connecteurs à perforation d'isolant dit "6kV, en ce qui concerne, la fabrication, les caractéristiques nominales et les essais de qualification et de réception à réaliser dans le but d'établir leur conformité aux exigences demandées par l'Office National d'Electricité et de l'Eau Potable - Branche Electricité.

2 – NORMES DE REFERENCE

Le connecteur à perforation d'isolant dit "6kV" doit répondre aux dispositions de la présente Spécification Technique et à toutes les prescriptions qui n'y sont pas contraires, prévues dans la norme de référence NFC 33 020.

Les textes applicables sont ceux de l'édition la plus récente de la norme précitée.

3 – CARACTERISTIQUES GENERALES

Les connecteurs doivent être conçus de façon à ce que :

- la connexion puisse être réalisée indifféremment hors ou sous tension électrique;
- les parties métalliques accessibles pendant et après le montage soient hors potentiel par construction;
- l'ensemble des pièces constituant le connecteur restent solidaires;
- l'enveloppe isolante doit faire partie intégrante du connecteur et assurer une étanchéité totale des parties actives.

Le système de perforation doit garantir un contact électrique de bonne qualité.

Pour éviter la corrosion d'origine électrolytique, les parties actives des connecteurs doivent être réalisées dans un métal compatible avec la nature des conducteurs à raccorder.

Les vis ou écrous de serrage du conducteur principal et des conducteurs dérivés doivent être à tête hexagonal, de type imperdables.

Les connecteurs sont à serrage simultané ou indépendant et dotés d'un dispositif limiteur de couple permettant un serrage suffisant et n'occasionnant pas de détérioration des brins du conducteur.

La valeur maximale du couple de serrage ne devra pas dépasser 20 N.m pour les sections de conducteurs inférieures ou égales à 95mm² et 30Nm pour les sections de conducteurs comprises entre 95 et 150mm².

4 – UTILISATION ET DESIGNATION HARMONISEE

Les connecteurs de branchement sont de type CBS/CTy ou CBxp/CTy.

Les connecteurs de branchement d'éclairage public sont de type CES/CTy.

Les connecteurs de réseau sont de type CDRS/CTyz ou CDR/CT2Sy-z pour la dérivation en câbles torsadés pour réseau torsadé.

Avec :

- CB : correspond à un connecteur de branchement d'abonné. Il est destiné également à la mise à la terre du neutre.
- CDR : correspond à un connecteur de dérivation de réseau.
- CE : correspond à un connecteur de branchement d'éclairage public.
- xp : indique que les dérivés sont perforés.
- x : nombre de dérivés.
- y : indique la section maximale du conducteur principal.
- z : indique la section maximale du conducteur dérivé.
- S : correspond à un connecteur à serrage simultané.
- 2S : correspond à un connecteur à serrage indépendant.
- CT : indique que le connecteur est destiné à un conducteur d'une torsade.

5 – MARQUAGE

Les connecteurs doivent comporter un marquage indélébile ou venant du moulage, permettant leur identification :

Le marquage comprend :

- la marque ou le sigle du fabricant.;
- la désignation harmonisée telle que définie ci-avant.;
- la désignation commerciale éventuellement;
- le repère du lot;
- les plages d'utilisation (sections minimales et maximales sur lesquelles le connecteur est utilisable).

6 - ESSAIS

Les connecteurs objet de la présente Spécification Technique doivent satisfaire aux essais de qualification et au besoin à des essais de réception tels que définis ci après.

6.1 – Essais de qualification

N°	Essais de qualification	Normes de référence
		NFC 33 020
1	essais mécaniques	2.3
2	essais de contrôle diélectrique et d'étanchéité	2.4
3	essai de montage à basse température	2.5
4	essai de vieillissement climatique	2.6
5	essai de tenue à la corrosion	2.7
6	essai de vieillissement électrique	2.8
7	vérification de l'indélébilité de marquage	3.2

Les modes opératoires et les sanctions des essais sont définis dans la norme de référence **NFC 33 020**.

Les essais de qualification doivent être effectués par un laboratoire officiel ou accrédité, éventuellement en présence de représentants de l'ONEE-Branche Electricité ou d'un organisme mandaté par lui.

Lesdits essais doivent faire l'objet d'un ou des rapports donnant les modalités et sanctions, accompagnés éventuellement d'un certificat de conformité si tous les essais sont concluants.

6.2 – Essais de réception

l'ONEE-Branche Electricité se réserve le droit de procéder à la vérification de la conformité des fournitures par des contrôles visuels, dimensionnels et des matières et par la réalisation des essais n° 1,2,3 et 7 figurant sur le tableau ci-avant.

Les essais de réception peuvent être réalisés par un laboratoire accrédité ou dans le laboratoire du fabricant en présence du représentant de l'ONEE-Branche Electricité.